

## SERVICE APRES-VENTE Des Lampes Pour Projecteurs Multimédia

### Conditions de garantie standard :

La période de garantie sur les lampes peut varier selon les modèles. La validité de la garantie est consultable à l'adresse : <http://serialdb.epson-europe.com/serialnumber.aspx>.

### **La garantie standard et l'extension de garantie des lampes ne s'appliquent pas pour les cas suivants :**

- L'extension de garantie lampe ne couvre pas l'usure normale de la lampe mais seulement les défaillances totales de celle-ci ;
- L'extension de garantie lampe ne couvre pas la fin de vie de la lampe lorsque celle-ci doit être changée avec l'apparition sur l'image projetée d'un message d'avertissement indiquant que le changement de la lampe est nécessaire ;
- Le démontage du projecteur de tout support et optiques optionnelles ;
- Tout usage dans des conditions anormales et notamment aux dommages et dysfonctionnements imputables à l'eau ou au feu ou à des conditions anormales d'humidité, de chaleur, de froid, et de fumée ;
- Toute panne ou fluctuation du courant électrique, de circuits électriques, de climatisation ;
- Tout autre manquement aux instructions détaillées dans le manuel utilisateur du projecteur \* ;
- Toutes situations de catastrophe naturelle, incendie, inondation, guerre, violence ou autre circonstance comparable.
- Toutes défaillances des accessoires, produits ou éléments ajoutés qui ne font pas partie de la présente extension garantie lampe ;
- Toutes tentatives de réparation par une personne non habilitée par EPSON ;
- La lampe ou sa valeur ne peut être exigée pendant cette période pour tout autre motif que ceux évoqués ci-dessus ;

**\* Voir les conditions d'utilisation de la lampe dans le manuel utilisateur du projecteur**

Cependant, sur décision notre part, EPSON France est la seule à juger si un échange de lampe sous garantie a lieu d'être, et ce, à titre exceptionnel.

Pour vous renseigner si votre lampe bénéficie d'une garantie citée ci-dessus, veuillez appeler notre Hot Line Projecteurs Multimédia ci-dessous.

Numéro à appeler pour obtenir le Service Après-Vente

**0821 017 017.**

(01 41 86 26 56 pour l'étranger et les DOM TOM)

**PROCEDURE A SUIVRE POUR ECHANGE LAMPE SOUS GARANTIE DELIVRE  
A TITRE EXCEPTIONNEL PAR EPSON France.**

Le client appelle le 0821017017 pour faire une demande de prise en charge pour expertise. Le client devra envoyer le projecteur avec la lampe d'origine défectueuse à l'adresse suivante et en stipulant le numéro de retour donné par notre Hot Line.

**EPSON ENGINEERING EUROPE /numéro de retour  
Service Retours Magasin  
Parc Technologique Europe  
60, Rue Auguste Perret  
94043 CRETEIL CEDEX**

Dès réception du projecteur, EPSON France prendra en charge le produit en créant un dossier SAV pour l'expertise de l'appareil.

Le dossier sera clôturé selon la décision d'EPSON France : Dossier clôturé sous garantie pour une décision de prise en charge positive ou devis pour un échange de lampe proposé au client si décision négative.